



Avis de la Commission Locale de l'Eau
Désignation représentant - Gouvernance du DLAL FEAMPA 2021-2027
Commission Mer et Littoral
Décision CLE n°10-2022

Le 7 juillet 2022, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion s'est réunie dans les locaux de Lannion-Trégor Communauté.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc Puchois, Conseil départemental du Finistère
Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yann Kergoat, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Hervé Guélou, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long
Monsieur François Le Marrec, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté
Monsieur Hervé Tilly, PNR Armorique

Membres représentés :

Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté *ayant donné pouvoir à Monsieur Yann Kergoat*
Madame Marie-Annick Guillou, Conseil départemental des Côtes d'Armor *ayant donné pouvoir à Monsieur Le Creurer*
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération *ayant donné pouvoir à Madame Bras-Denis*
Monsieur Gervais Egault, Lannion-Trégor Communauté *ayant donné pouvoir à Madame Bénédicte Boiron*
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté *ayant donné pouvoir à Monsieur Guy Pennec*

Membres excusés :

Monsieur André Coent, Lannion-Trégor Communauté
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération
Madame Gaby Cadiou, Conseil régional de Bretagne
Représentant non désigné, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Gérard Quilin Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor SDAEP
Représentant non désigné, Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)

Etaient présents :

Monsieur Erwan Daniel, Chambre d'agriculture

Monsieur Yves-Marie Le Lay, Association Côtes d'Armor Nature Environnement

Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture

Monsieur Jean-Pierre Jacob, Chambre d'agriculture

Monsieur Jean-Luc Pichon, Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur Jean Acquere, Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières

Madame Lechenne, Association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) Lannion-Trégor Goëlo

Membres représentés :

Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer *ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc Pichon*

Membres excusés :

Monsieur Patrice Desclaud, Association Eau et Rivières de Bretagne

Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne

Monsieur Arnaud Stephan, Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Paimpol-Lannion

Représentant, Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB)

Représentant non désigné, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 membres)

Etait présent :

Monsieur Bruno Lebreton Mission InterService sur l'Eau et la Nature des Côtes d'Armor

Membres excusés :

Monsieur le Préfet Coordinateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)

Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne ou son représentant (DREAL Bretagne)

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant

Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes d'Armor ou son représentant

Monsieur le Chef de la mission interservice sur l'eau et de la nature du Finistère ou son représentant

Monsieur Pierre Prod'homme Agence de l'eau Loire-Bretagne

Madame le Directeur régional de l'Office français pour la biodiversité ou son représentant

19 membres et 6 membres représentés étaient présents sur 44 membres au total.

Exposé :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) pour la période 2021-2027, la Région Bretagne a lancé un appel à candidatures le 8 novembre dernier, auprès des territoires maritimes afin de les accompagner dans le développement d'une économie bleue durable.

Doté d'une enveloppe de 8 millions d'euros, ce volet territorial du FEAMPA appelé « Développement Local mené par les Acteurs Locaux – DLAL » doit permettre de financer des projets innovants et collectifs, qui répondent aux enjeux des territoires maritimes bretons.

En avril dernier Lannion-Trégor Communauté en partenariat avec Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté a déposé un dossier de candidature DLAL FEAMPA 2021 2027 intitulé « Accélérer la transition vers une économie bleue durable et responsable ».

Une gouvernance du DLAL FEAMPA intitulée "Commission Mer & Littoral " dédiée à ce dispositif doit être constituée.

Cette future gouvernance aura pour mission principale d'appliquer la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux. Cela passe notamment par :

- Favoriser le développement de synergies entre les acteurs de l'économie bleue du territoire ;
- Conforter la place des acteurs des filières de l'économie bleue dans la gestion du territoire maritime, afin d'amener l'ensemble des acteurs maritimes à se mobiliser et à s'investir dans un projet de développement maritime commun,
- Elaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire avec des critères objectifs de sélection des opérations qui préviennent les conflits d'intérêts,
- Assurer, lors de l'audition des porteurs de projet, la cohérence entre les projets et la stratégie DLAL FEAMPA du Quartier maritime de Paimpol
- Evaluer spécifiquement ladite stratégie et assurer la communication sur le DLAL.
- Etre relais d'information concernant les aides FEAMPA accessibles pour les porteurs de projets et le cas échéant être ambassadeur du DLAL;

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion est désignée comme membre de la Commission Mer et Littoral (CML).

Décision :

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion désigne comme représentant à la Commission Mer et Littoral :

Titulaire : Madame Annie Bras-Denis

Madame Annie Bras-Denis

Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion

Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté

